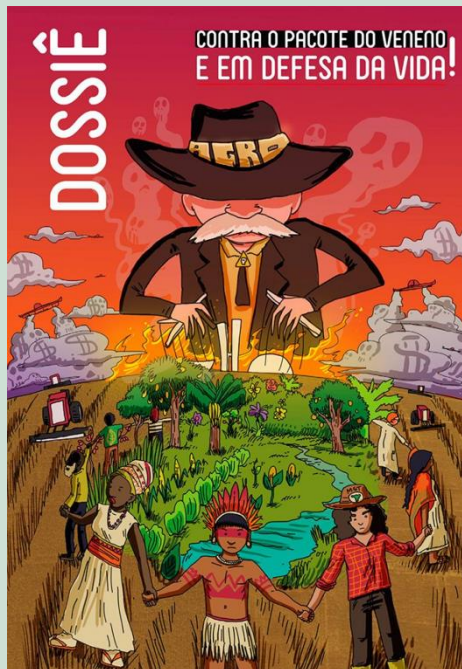


Bulletin d'information sur les pesticides

N°6 – Décembre 2021

Actualités législatives et réglementaires



Brésil : Jair Bolsonaro modifie la loi sur les pesticides, mettant en danger la santé humaine et environnementale

Le Brésil clôture l'année 2021 avec une nouvelle grave et triste concernant les pesticides.

Par le biais du [décret présidentiel n° 10.833/2021](#), promulgué le 7 octobre 2021, le président Jair Bolsonaro a modifié la [loi sur les pesticides](#) et le [décret](#) qui la réglementait, selon une procédure considérée inconstitutionnelle par de nombreux juristes, parce que le décret en question n'est pas de la compétence du pouvoir exécutif mais du pouvoir législatif.

Au Brésil, il y a quelques années, un projet de loi en cours d'examen à la Chambre des représentants avait été surnommé le "paquet du poison", car il visait à modifier la loi sur les pesticides de 1989 pour rendre la réglementation du pays encore plus permissive qu'elle ne l'était déjà. L'Association Brésilienne

de Santé Collective (Abrasco) signale les principaux points d'inquiétude soulevés par ce "[paquet du poison](#)" :

1. Il assouplit l'autorisation des produits associés à des maladies invalidantes, irréversibles et/ou mortelles ;
2. Il retire des domaines de la santé et de l'environnement le pouvoir de gérer l'autorisation de nouveaux pesticides ;
3. Il compromet l'accès à des informations importantes sur les autorisations et les produits utilisés dans le pays ;
4. Il laisse ouverte la fabrication au Brésil de produits non autorisés.

En pratique, le décret publié le 7 octobre 2021 par le président Jair Bolsonaro met en place le fameux "paquet du poison". Le Président de la République a changé la Loi Agrottoxique au Brésil, sans discussion avec la société civile organisée, sans que les institutions scientifiques aient été entendues et, encore plus, sans débat au Congrès National, selon un choix très clair de sa gestion, qui va à l'encontre de la préservation de l'environnement et des droits de l'homme.

Certains points mis en évidence par l'Association brésilienne de santé collective sur ce décret illustrent les principaux effets néfastes de son application, tant pour la santé humaine que pour la santé environnementale. Selon l'[Abrasco](#), le décret :

1. Peut rendre facultative la publication de l'autorisation ou des demandes d'autorisation de pesticides au Journal officiel de l'Union, instrument officiel de contrôle et de suivi des autorisations par la société civile, la presse et les institutions de recherche.
2. Supprime l'obligation pour le ministère de la santé d'évaluer l'efficacité des produits agrottoxiques utilisés pour lutter contre les animaux, les insectes et les micro-organismes vecteurs de maladies.
3. Ne prévoit pas de révision périodique des produits autorisés.
4. Rend inefficace la disposition de la loi 7.802/1989 qui détermine l'interdiction d'autoriser des produits pouvant provoquer des cancers, des mutations génétiques, des problèmes reproductifs et hormonaux et des malformations chez les bébés (art. 6, points I et III ; art. 31). Avant le nouveau décret, tous les pesticides qui déclenchent ces effets étaient immédiatement indiqués pour une interdiction d'homologation, dès le début du processus d'évaluation des risques du produit mené par l'ANVISA (Agence nationale de surveillance sanitaire).

Dans un pays où, au cours des dix dernières années, plus de 56 000 personnes ont été [intoxiquées par des pesticides](#), où tous les deux jours une personne meurt intoxiquée par des pesticides et où environ 20 % de la population

intoxiquée par des pesticides sont des enfants et des adolescents de 0 à 19 ans, la promulgation d'un tel décret constitue une violence sans précédent contre les droits de l'homme et l'environnement.

Larissa Bombardi, Professeure au Département de Géographie de l'Université de São Paulo, Chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles, Administratrice de Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)